

STAB DR

CONVERTISSEUR DE ROUILLE

CARACTERISTIQUES

Stabilisateur de rouille qui, après réaction avec les différents oxydes de fer, forme une couche organo-métallique fermée, assurant une passivation anodique parfaite de la surface ferreuse.

Electrochimiquement, ce traitement équivaut à l'utilisation d'inhibiteurs oxydants bien connus tels que chromates, permanganates, arsenates, molybdates, osmiates ou passivation alcaline.

Forme un film protecteur à la surface du métal rouillé. Un système de peinture peut être appliqué sur la rouille traitée afin de protéger la surface des éléments atmosphériques abrasifs.

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide.
- Couleur : gris crème.
- Odeur : inodore.
- Densité à 20°C : 1,1.
- pH : 3.
- Ininflammable.

MODE D'EMPLOI

- **Dilution** : de pur jusqu'à 20 à 30 % d'eau selon le matériel d'application.

- **Application** : pinceau, pistolet, pulvérisateur.

Préparation de surface

- Eliminer par brossage métallique toutes les écailles de rouille non adhérentes et les peintures cloquées.
- La surface rouillée doit être propre et parfaitement dégraissée.
- Mouiller le support.

Application

- Appliquer directement sur le support rouillé (1 litre permet de traiter 15 m²).
- La réaction complète ne nécessite que 10 à 20 minutes dans des conditions normales, jusqu'à l'apparition de la teinte noire.
- Toutefois, aucune couche de peinture ne peut être appliquée avant 24 heures minimum et l'apparition d'une teinte noire sur l'ensemble de la surface traitée.

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Aucune précaution particulière.
Stockage dans un endroit frais et sec en emballage d'origine fermé, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / décembre 2009